067-200094332-20211025-0000002799-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 27/10/2021 Retour Préfecture : 27/10/2021 Date de publication: 02/11/2021



Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2021-9-12-13 Séance du lundi 25 octobre 2021

PROPOSITIONS D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POUR 2021 AUX COLLÈGES ET ÉCOLES DU HAUT-RHIN ORGANISATEURS DE SORTIES SCOLAIRES AVEC NUITÉES

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS:

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, BURGER Etienne, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION:

ADRIAN Daniel donne procuration à BEHA Nicole HAGENBACH Vincent donne procuration à ZELLER Fabienne HOERLE Jean-Louis donne procuration à DILIGENT Danielle KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric MULLER-BRONN Laurence donne procuration à SCHULTZ Denis VETTER Jean-Philippe donne procuration à TENENBAUM Anne WOLF Etienne donne procuration à WOLFHUGEL

EXCUSEE:

RUCH Valérie

ABSENTS:

DEBES Vincent, KOCHERT Stéphanie

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L 213-2 du Code de l'éducation,
- VU la délibération du Conseil Général du Haut-Rhin n° CG-2009-5-8-4,
- VU la délibération N° CD-2021-3-2-3 du 15 février 2021 relative au rapport budgétaire 2021 : Politique des collèges, de l'éducation et de la jeunesse,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis des Commissions territoriales Centre Alsace et de l'équité territoriale, Région de Colmar, Agglomération de Mulhouse et Sud Alsace Saint-Louis -Sundgau Thur-Doller du 4 octobre 2021,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide d'attribuer aux écoles publiques et au collège privé du Haut-Rhin figurant dans le tableau annexé des subventions de fonctionnement pour les sorties scolaires avec nuitées pour un montant de 21 448 €.

L'opération et les imputations budgétaires sont précisées dans le tableau annexé à la présente délibération.

Les aides financières seront versées aux 11 écoles publiques et au collège privé en une seule fois.

Le Président

Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité